



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SÉANCE DU 03 AVRIL 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 21 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 21 mars 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHART-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme LIGNIER Irène, M. FIBA Richard, Mme ROUSSEL Ghislaine, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : M. MICHALSKI Richard (pouvoir donné à M. BOBEK Bernard), M. DANDRE Francis (pouvoir à M. POHIER Jean-Marie), M. NOWACZYK Freddy (pouvoir donné à M. WATTEL Jean-Marc), M. BENS Frédéric (pouvoir donné à M. LAISNE Philippe).

Étaient absents non représentés : Mme BACHELET Véronique, Mme LENTWOJT Suzanne, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, Mme VANNECKE Aurélie.

Soit 18 présents, 11 absents (dont 4 pouvoirs), soit 22 votants. Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Marc WATTEL a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées. Le procès-verbal de la réunion du 19 mars 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 03.04.25.09. DU 03 AVRIL 2025 PUBLIÉE LE 04 AVRIL 2025

OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE DE LA COMMUNE POUR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS (FDE62)

Madame la Présidente rappelle que la commune doit désigner le délégué de la commune pour la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE62).

Rôle du délégué désigné pour représenter la commune :

- Être un véritable relais entre la commune et la FDE 62
- Rapporter les actions de la FDE 62
- Prendre part aux enjeux environnementaux sur notre territoire
- Représenter la commune lors des réunions d'informations, réunions thématiques, réunions d'arrondissement
- Participer à des groupes de travail

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2122-7 et L 5211-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2017 approuvant les nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais ;

Considérant que le délégué pour la Fédération Départementale d'Energie est élu au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant les candidatures de Monsieur Nicolas COUVILLERS et de Madame Irène LIGNIER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

| | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| - Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : | 22 |
| - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : | 0 |
| - Nombre de suffrages blancs | 1 |
| - Nombre des suffrages exprimés : | 21 |
| Majorité absolue : | 11 |

Ont obtenu :

| | |
|----------------------------------|---------|
| Monsieur Nicolas COUVILLERS..... | 16 voix |
| Madame Irène LIGNIER..... | 5 voix |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Nicolas COUVILLERS, délégué de la commune pour la Fédération Départementale d'Energie (FDE62).

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 03 avril 2025 a été, le 04 avril 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 04 avril 2025

Le Maire,

Karine DERUELLE

